

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	8
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFRAGE :	9
Date de convocation :	le 14 mars 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN,  
Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith  
MARSCHAL

Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO,  
Olivier GUEDON

Absents :

Pouvoir : Mr Robert HAMON donne pouvoir à Mr Hervé  
CLEMENT,

Secrétaire de séance : Madame Magali ARNAL

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	306 711,95 €
- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 65 471,41 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 241 240,54 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)	<b>306 711,95 €</b>
--------------------------------	---------------------

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement	-18 542,78 €
--------------------------------------	--------------

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
--	--------

<b>Besoin de financement F =D+E</b>	<b>-18 542,78 €</b>
-------------------------------------	---------------------

<b>AFFECTATION = C =G+H</b>	<b>306 711,95 €</b>
-----------------------------	---------------------

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>18 542,78 €</b>
--	--------------------

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>288 169,17 €</b>
--	---------------------

<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------------------	---------------

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 28 mars 2024 et de la publication le 28 mars 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

**Nathalie FORGEROU**